



CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE JUGEALS-NAZARETH PROCÈS VERBAL

Séance du 25 juin 2026
à 20h30
Salle Roger Verdier

Le Conseil Municipal, - dûment convoqué le 18 juin 2026 -, s'est réuni à la salle Roger Verdier de Jugeals-Nazareth, le vendredi 25 juin 2026 à 20h30, sous la présidence de Madame Le Maire.

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance précédente
- Informations de Mme le Maire
- Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie
- Approbation du Règlement Intérieur du Comité Consultatif Citoyen d'Action Sociale Communale
- Aide aux élèves entrants en 6ème
- Approbation des Statuts de Sud Corrèze Football Club
- Présentation de la convention avec le Sud Corrèze Football Club
- Remboursement visite médicale d'un agent technique
- Point Organisation Passage du Tour de France
- Divers

- Ouverture de la séance -

Madame Le Maire ouvre la séance à 20h30.

- Appel du Conseil Municipal -

Madame Le Maire procède à l'appel des conseillers :

PRÉSENTS : Marilyn BORNES, Philippe TILLET, Marilyne ROULET-BARROUL, Jacques VEYSSEIX, Laurent GOUYGOUX, Jennifer BERTIN, Christine ROUX, Emeric LABROUSSE, Adeline SIRIEIX, Silvino LOPES-ANACLETO, Aline CERET, Céline TRONCHE, Sylvie GRELET, Emmanuel MAZAUDOUX.

ABSENT : Dimitri HUILLERET (Procuration à Philippe Tillet)

- Désignation du secrétaire de séance -

Madame Le Maire demande si quelqu'un souhaite être secrétaire de séance. Madame Marilyne ROULET-BARROUL se propose, et **elle est désignée avec 14 voix pour.**

- Approbation du PV du conseil municipal du 05 juin 2026 -

Madame Le Maire demande si quelqu'un souhaite suggérer une modification avant la mise au vote.

Le PV est accepté à l'unanimité.

- Informations de Mme le Maire -

- Madame le Maire fait un point canicule. Elle rappelle que nous sommes en alerte rouge. A la suite des deux réunions qu'elle a eues avec M. le Préfet, des restrictions ont été émises quant à la vente d'alcool ou au regroupement important de personnes (déclaration obligatoire avec mise en œuvre d'un dispositif de secours).

De ce fait, la fête de l'école a été annulée. Mme le Maire a proposé à l'équipe enseignante de reporter cette fête, elle attend leur réponse. Mme Le Maire rappelle que la fête de l'école relève de la décision du directeur d'école et des enseignants, non de la mairie ou de l'APE.

- Rappel : des visites ou des appels aux personnes vulnérables et des aînés ont été faits pour s'assurer de leur bonne santé en lien avec la canicule. Un répertoriage de ces personnes vulnérables a été fait et une liste a été établie. Elle sera actualisée régulièrement (notamment pour les coordonnées téléphoniques) et les visites continueront à être faites dans la mesure du nécessaire. Après un débat sur l'absence d'une telle liste en mairie, Mme le maire rappelle la nécessité de cet outil ainsi que la mise en place d'un plan de sauvegarde afin de répondre au mieux aux besoins des administrés dans les situations d'urgence.

- Rappel des contentieux juridiques avec un administré de la commune c'est une affaire héritée de l'ancienne mandature. Un renvoi de l'audience au 3 septembre 2026 par rapport à l'une des affaires est annoncé et une autre affaire est en cours pour propos diffamatoires dans le compte-rendu d'un conseil municipal puis diffusion dans le bulletin.

Madame le maire estime qu'il faut trouver une solution pour arrêter l'hémorragie financière déclenchée par l'erreur de l'équipe précédente (compte-rendu du conseil municipal) : après bilan, le forfait Groupama Protection Judiciaire a été épuisé. (frais d'avocat depuis le début de l'affaire : 6056.19€. Groupama a remboursé 2300€, 3 756 euros est à la charge de la commune)

-Travaux dans le bourg : les bâtiments sont quasiment mis hors d'eau et hors d'air avec respect des cinq lots de la première tranche (aucun avenant signé). Les travaux de terrassement ont débuté. Madame le maire informe que suite au suivi du chantier par les élus, il a été décidé d'effectuer des devis car ni le branchement des eaux pluviales, ni la nécessité de faire passer l'hydrocurage (regards tampons bouchés) n'étaient prévus.

- Une annonce pour la vente des 2 remorques et du pulvérisateur pour pièces paraîtra dans le bulletin pour informer les administrés comme l'exige la vente de matériel public.

- La réunion de secteur Syndicat d'électrification s'est déroulée à Jugeals-Nazareth mercredi 24 juin : présence des deux délégués titulaires, Mme le Maire et M. Gouygoux.

- Service développement durable de l'agglo de Brive : un groupe d'élus va de nouveau rencontrer le service ainsi que le CRER (Centre Régional des Energies

Renouvelables, organisme qui a une convention avec l'agglo) pour réaliser une étude gratuite quant aux travaux qui pourraient être réalisés en termes d'économie d'énergie sur les bâtiments publics.

- Mise en conformité de la borne électrique au niveau de la Voie Romaine : Le coût des travaux s'élève à 4264,80 euros TTC avec un reste à charge 2791,31 euros après déduction de la subvention du CD19. Les travaux seront réalisés semaine 35 par ENEDIS avec une mise en œuvre d'un abonnement « zéro consommation » afin d'éviter un abonnement annuel.

- Travaux de voirie route de Riaume : coût des travaux 20 160 euros TTC. Après subvention du CD19, de la FST de l'Agglomération, il y a un reste à charge de 6004,58 euros. À ce titre, dans le cadre du contrat 2023-2025 du CD19 concernant les aides aux communes, l'enveloppe 2025 n'ayant pas été utilisée pour la voirie pour notre commune, après négociation en lien avec le niveau de facture voirie 2024 et la possibilité de travaux à réaliser, le CD19 a octroyé le coupon 2025 de 6 000 euros. L'opération voirie 2026 sera autofinancée par les aides et les récupérations de la TVA.

- Travaux à venir, en régie 2026 :

- mise en conformité du terrain de football suite à la venue du district de football pour l'homologation pour la saison 2026-2027 (le terrain n'était plus homologué depuis 2022, pas de réponse de la commune depuis cette date) ;
- pose d'abris de touche (dotation émanant du club suite à la prochaine mise en conformité du stade de Noailles) pour le club de foot ;
- nettoyage des vestiaires et peinture des douches des vestiaires des joueurs et arbitres ;
- mise en œuvre d'une plateforme four à pain suite aux demandes des associations (pour faciliter l'installation d'un chapiteau) ;
- réfection du socle du four à pain pour le petit patrimoine (croix).

- Investissements programmés pour 2026-2027 :

- remplacement de l'éclairage public de l'abri de bus de la Brande : mise en place d'un éclairage LED pris en charge par la Fédération d'Electricité. Travaux prévus d'ici septembre.

- mise en sécurité et conformité de la cuisine de la cantine scolaire : coût de l'opération 5700 euros TTC avec une subvention du CD19 et la récupération de la TVA. Ces travaux concernent le remplacement de la chambre froide, la climatisation de l'espace de préparation frigo/congélateur pour la mise en sécurité de la chaîne alimentaire ; mise en conformité du plan de travail en inox aux normes HACCP. Travaux prévus en septembre 2026.

- Mise en sécurité par l'éclairage de l'accès au parking de la salle polyvalente. Coût de l'opération en lien avec le syndicat d'électricité, 20 216 euros, à programmer sur le budget 2027. Programmation de l'éclairage public à la demande suivant les besoins de la salle polyvalente.

- Mise en œuvre des bornes électriques au niveau de la salle polyvalente suite aux demandes des associations. Coût de l'opération : 3 652,93 euros. Reste à charge après subvention du CD19 et de la récupération de la TVA : 2 299 euros. L'ingénierie est prise en charge par le syndicat d'électricité sur le budget 2026, travaux de mise en œuvre 2027. Programmation des travaux pour le budget de la commune 2027

- Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie -

Madame le Maire annonce que notre secrétaire générale de mairie a fait valoir son droit à mutation. Suite à cette annonce, Madame Le Maire fait lecture du projet de délibération sur la création de cet emploi.

Une annonce sera émise au centre de gestion.

Vote à l'unanimité.

- Approbation du Règlement Intérieur du Comité Consultatif Citoyen d'Action Sociale Communale -

Une commission s'occupe de l'action sociale. Cette commission est composée d'élus mais aussi d'habitants du village. Cette commission sert à venir en aide aux citoyens dans le besoin. Mme le Maire annonce que la commission a travaillé et proposé un document fondateur collectif afin de coordonner les actions et de régulariser les objectifs de cette commission. Elle demande si des modifications éventuelles sont à proposer avant le vote. Mme Céret fait remarquer que jusqu'à présent les conjoints de moins de 65 ans qui souhaitaient participer au repas des anciens étaient admis à condition de payer le repas. Mme le Maire répond que c'est un oubli dans le texte et que ce dernier sera bien entendu modifié en conséquence.

Voir document en annexe (règlement du comité)

Vote à l'unanimité.

- Aide aux élèves entrants en 6^{ème} -

Un bon cadeau de Loisirs et Services de 50 euros sera remis à chaque élève de CM2, suite à la proposition lors de la réunion du Comité Consultatif Citoyen d'Action Sociale Communale.

Vote à l'unanimité.

- Présentation de la convention et approbation des Statuts de Sud Corrèze Football Club -

Dissolution de l'Association Sportive JN le 12 juin 2026 et création d'un nouveau club en fusion avec le FC Cosnac. Cette fusion a été concrétisée le dimanche 14 juin 2026 avec la naissance du Sud Corrèze Football Club (SCFC). Une convention avec le nouveau club est nécessaire en raison du changement de nom, de statuts et afin que le club puisse occuper les installations. Il n'existait par ailleurs aucune convention récente, la dernière datant de la création de l'ASJN.

Vote à l'unanimité.

- Remboursement visite médicale d'un agent technique -

Remboursement d'une visite médicale en lien avec le renouvellement d'un permis de conduire « groupe lourd » d'un agent municipal.

Vote à l'unanimité.

- Point Organisation Passage du Tour de France -

Interdiction de stationnement dans le bourg et au niveau de la route du Mas (de façon à fluidifier la circulation et de permettre aux secours de passer), « Barriérage » aux intersections le long du parcours, zone de parking à prévoir au stade, fermeture de la RD 8 de 9h30 à 14h30. Les cabinets infirmiers seront prévenus.

- Divers –

Ecole :

Le conseil d'école a eu lieu le 18 juin 2026. L'inspection de l'école s'est bien déroulée. Une inquiétude des enseignants se pose quant à un éventuel RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), notamment ressentie suite à l'évaluation menée par l'inspection académique simultanément avec les écoles de Turenne et Nespouls. Des petits travaux ou des prises en charge ont été faits depuis le début de cette nouvelle mandature :

- séparation des toilettes de la maternelle
- mise en place de stores dans les classes où cela était nécessaire,
- mise en place de voiles d'ombrage dans la cour d'école,
- prise en charge de la mairie de 30% du prix du voyage pédagogique à la Martière.

ALSH :

Le centre est quasiment complet tous les jours, il sera ouvert du 06 juillet 2026 au 31 juillet 2026. Il propose 8 places pour les 3-6 ans et 12 places pour les 7-12 ans.

Un stagiaire BAFA sera présent sur les 3 dernières semaines. Sur la première semaine Mme le Maire et Mme Roulet-Barroul (deuxième adjointe) viendront prêter main-forte au personnel du centre. Pour ce faire, elles ont dû être enregistrées sur le fichier TAM (Téléprocédure d'Accueil des Mineurs).

Diverses activités auront lieu sur cette période : activités manuelles, confection de gaufres ou encore de brochettes de fruits. Sortie au gouffre de la Fage (Noailles), à l'accrobranche à Nature Evasion (Jugeals-Nazareth) ou encore jeux sportifs au City Stade.

Questions diverses :

Mme Grelet demande s'il y aura un bulletin. Mme le maire explique qu'il y a des normes auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire quant à la refonte du bulletin sous format trimestriel afin qu'il devienne un outil de communication efficace suivant les règles de publication. Le bulletin paraîtra bien vers le 15 juillet afin de partir sur la base du trimestre. De plus, toute la communication ayant été également à reprendre (mise à jour du site Internet notamment), il nous a fallu du temps pour tout remettre en ordre. (Vérification des coordonnées utiles notamment)

- Fin de séance -

Madame le Maire clôt le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 22h35.

- Signatures -

Marilyne Roulet-Barroul
Secrétaire de séance



Marilyn BORNES
Maire



